

# **4eme REUNION PLENIERE DES PARTENAIRES DU PARTENARIAT POUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO**

## **Cas spécifique de gestion d'une forêt intra urbaine : La Réserve forestière de la Patte d'Oie de Brazzaville**

**Par : Joseph Léon SAMBA**

- Chef de Service sylviculture, agroforesterie et  
Foresterie communautaire ;**
- Coordonnateur national du projet « Aménagement  
des bassins versants et stratégie de lutte contre  
l'érosion hydrique à Brazzaville »**

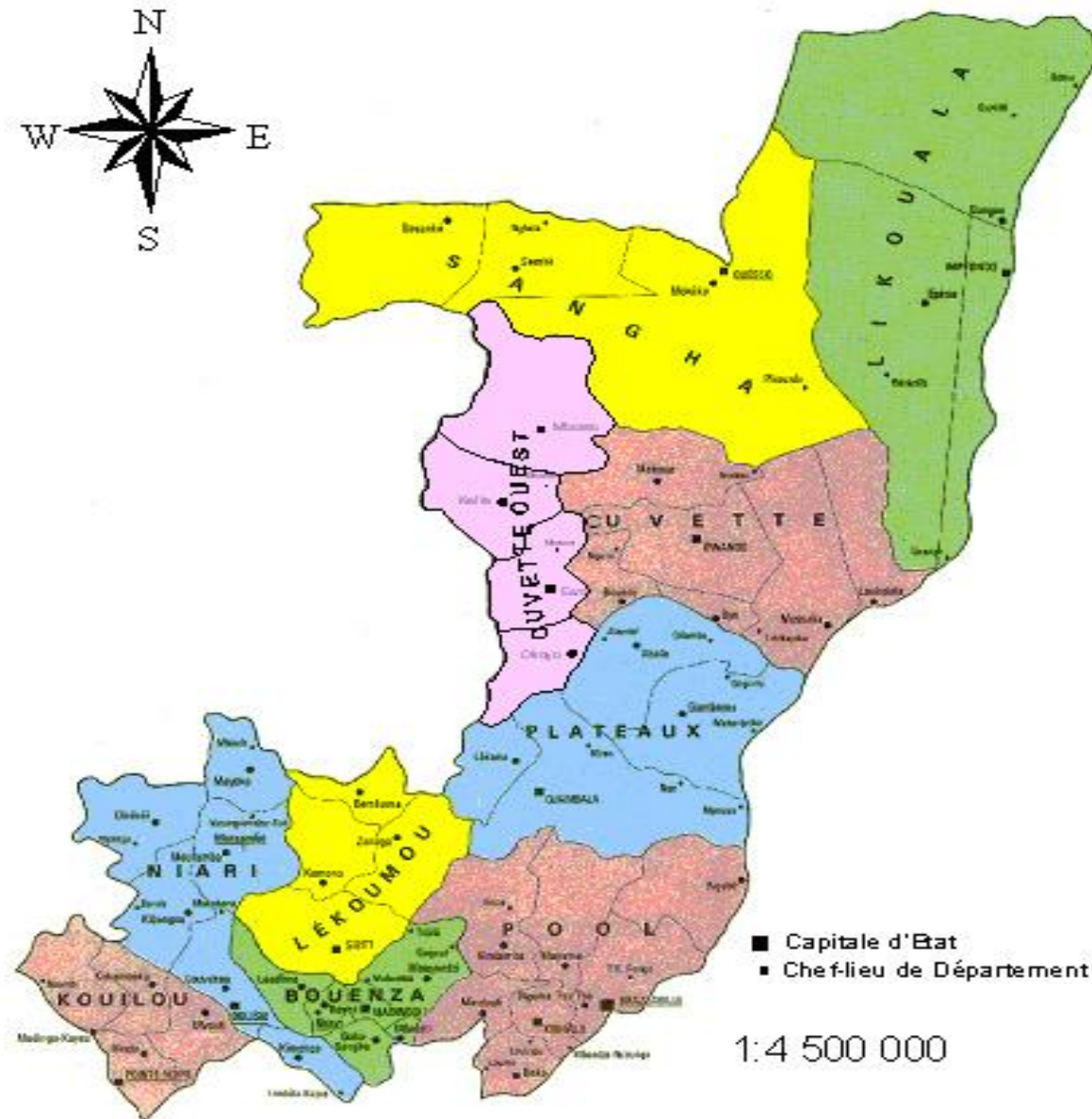
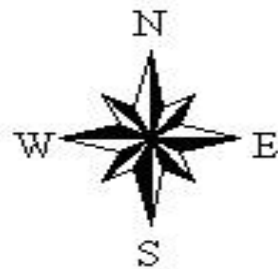
# 1-Le Bassin du Congo

- 6 pays d'Afrique centrale producteurs et exportateurs des bois tropicaux
- 100 millions d'habitants
- 180 millions d'hectares de forêts denses
- 30 millions d'hectares avec plans d'aménagement adoptés ou en cours d'élaboration
- 5 millions hectares déjà certifiés, dont 60% en République du Congo Brazzaville
- Les Pays s'engagent vers la gestion durable sur la base des PCI OAB et OIBT
- Certification: forestière (FSC)

## 2-La République du Congo

- Située sur l'équateur
- 342.000.000 km<sup>2</sup>
- 22,4 millions d'hectares de forêts denses
- 3,6 millions d'hectares d'aires protégées
- 4millions d'habitants
- Contribution au PNB : 5-6%
- 2<sup>e</sup> employeur après la FP
- Désenclavement, intégration

# CARTE ADMINISTRATIVE DU CONGO

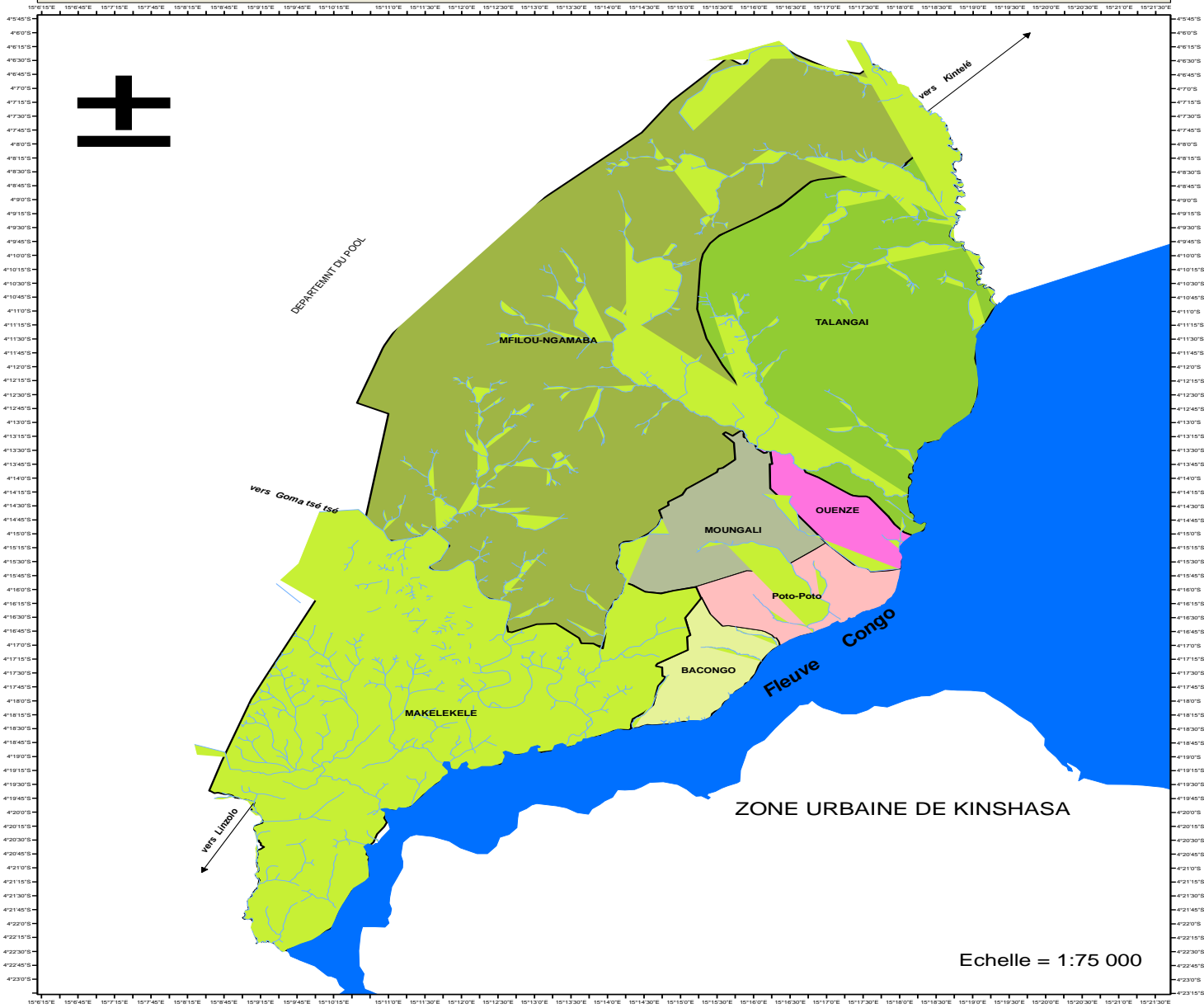


1:4 500 000

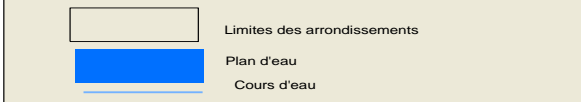
MEFE/PNUE-PEEI

Brazzaville, mars 2004

# DELIMITATION DU DEPARTEMENT DE BRAZZAVILLE



Echelle = 1:75 000



## 2-La République du Congo (suite)

- Superficies forestières concédées : 12.762.926 ha
- Superficies forestières en cours d'aménagement  
5.921.561 ha (47 %)
- Superficies forestières aménagées : 3.598.129 ha  
(28 %)
- Superficies forestières certifiées  
2.478.943 ha (label FSC 2009 et 2011).

### **3- Historique de la Foresterie Urbaine, Périurbaine et Rurale en République du Congo**

- **1937 : Mise en place des premières parcelles de reboisement** en Limba et d'autres plantations à caractère économique dans le Mayombe
  - Abattage systématique de la végétation** existante (perte de la diversité biologique)
- **1974 : Mise au point de la technique de bouturage** de l'Eucalyptus et mise en place des plantations clonales ;
- **1985: Institution de la JNA**

### **3-Historique de la Foresterie Urbaine, Périurbaine et Rurale en République du Congo (suite)**

- **1996 : Lancement d'un programme d'enrichissement des forêts dans les concessions forestières, à travers les UPARA**  
**-Ouverture des layons de plantation**
- **2004 : Désengagement du SNR dans la création des grands massifs forestiers** (Promotion d'une assistance, d'un encadrement et d'un appui technique en matériel végétal et intrants auprès des ONG et des personnes privées).
- **2011 : Lancement du ProNAR**



## 4- Structures de reboisement et d'afforestation (suite)

### 4.1.- Le Service National de Reboisement

- Créé par décret n° 89/042 du 21 janvier 1989, **Service public à caractère technique et scientifique**, géré sous la forme de régie et doté d'une autonomie de gestion.
- Chargé d'assurer les travaux de boisement et reboisement :
  - reconstituer le patrimoine forestier national et d'en assurer la pérennité ;
  - créer des massifs forestiers artificiels à base d'ECR (besoins de l'industrie et de service).

## 4.1.1.- Implantation des structures techniques du SNR sur le terrain

A travers le territoire national le Service National de Reboisement est représenté par :

12 Stations

2 Agences

2 UPARA

2 pépinières modernes

6 pépinières départementales

## 4.2.- La Société Eucalyptus Fibres Congo (EFC)

### 4.2.1.- Bref historique

La société EFC a succédé à deux grandes structures d'afforestation :

- l'Unité d'Afforestation Industrielle du Congo (UAIC) et
- la société Eucalyptus du Congo (ECO). Les principales étapes ont été les suivantes :

## 4.2.2.- Objectif initial

- Mettre en place de 50.000 ha en savane pour approvisionner un complexe papetier devant produire en régime de croisière 1.075.000 m<sup>3</sup>/an de pâte à papier.

## 4.2.3.-Objectif actuel

### 4.2.3.-Objectif actuel

- installer une usine de chips d'une capacité de 1,2 millions de tonnes par an
- acquérir une superficie supplémentaire de 20.000 ha dans un rayon d'environ 80 km de Pointe-Noire
- acquérir 7.000 ha de plantations d'Eucalyptus et de Pins à usage commercial (5.000 ha dans le Niari et 2000 ha aux environs de Pointe-Noire)

## 4.2.4.- Stations et pépinière moderne

- 5 stations, toutes localisées dans le Kouilou (Stations de Kissoko, Luvuiti, Hinda, Tchoumpoungou et Yanika)
- 1 pépinière moderne (capacité de production annuelle de 4 millions de plants pouvant assurer des programmes d'afforestation de 5.000 ha/an)

## 4.2.6.- Résultats obtenus

- Replantation systématique des zones exploitées ;
- Introduction à un niveau industriel de l'hybride *Eucalyptus urophylla* x *grandis* ;
- Augmentation de la densité de plantation à 800 pieds/ha ;
- Installation des parcs à pieds-mères hors sol ;
- Maîtrise des clones d'Eucalyptus dont le bois se prête au sciage.

**Cas spécifique de gestion d'une forêt  
intra urbaine :**

**La Réserve forestière de la Patte d'Oie  
de Brazzaville**



## 5-LA RESERVE FORESTIERE DE LA PATTE D'OIE

- **Création** : Arrêté 3.037 du 13 août 1938 du Gouverneur Général de l'Afrique Equatoriale Française
- **Caractéristiques**
  - Texture sableuse, avec plus de 80% de sable fin
  - Pluviométrie moyenne : 1 400 mm/an répartie d'octobre à mai
  - Plateau à pentes longues et faibles:< 5%

## 5-LA RESERVE FORESTIERE DE LA PATTE D'OIE

- **Objectif** : Conserver les Réserves Forestières intra et périurbaines pour les besoins écologique, scientifique, didactique et social

## **5-LA RESERVE FORESTIERE DE LA PATTE D'OIE (suite)**

### **5.1-Anciennes limites coloniales en 1938**

- Au nord, la voie ferrée Congo Océan ;
- A l'ouest, l'ancienne voie de la cité minière jusqu'à son intersection avec la route conduisant au jardin botanique ;
- A l'est, par l'actuelle avenue des 16è ;
- Au sud, la limite droite joignant ce dernier point à la route Maya-Maya.

**Superficie en 1938 : 240 hectares**

## **5-LA RESERVE FORESTIERE DE LA PATTE D'OIE (suite)**

### **5.2-Nouvelles limites en 2012**

- Au nord, le chemin de fer Congo Océan (CFCO) ;
- A l'est, les avenues de Loutassi et d'anciens enfants de troupes ;
- Au sud-est et au sud, la rue de la libération de Paris et la Maternité
- Blanche Gomez ;
- Au sud-ouest et à l'ouest, les avenues Maya-Maya et des premiers jeux africains.

**Superficie actuelle en 2012 : 72 hectares**

## **6-Causes de la dégradation de la Réserve de la Patte d'Oie**

- **Aliénation pour utilité publique**
- **Lotissement anarchique**

# 7-Etapes de la dégradation

## **1946-1951**

- Construction de l'Aéroport de Maya-Maya (à 400m au nord de la Réserve)
- Construction du Centre de l'ORSTOM
- Installation du Parc zoologique de Brazzaville

## 7-Etapes de la dégradation (suite)

### 1952-1964

- Stade Alphonse MASSAMBA-DEBAT
- Château d'eau de Ngangouoni avec émergence des quartiers de Moukounzi-Ngouaka et Ngangouoni.

## 7-Etapes de la dégradation (suite)

### 1965-1972

- Création du quartier Château d'eau
- Elargissement du Boulevard Denis SASSOUS N'GUESSO ;
- Construction de la Maternité Blanche GOMEZ ;
- Construction du Rectorat ;
- Construction de l'Ecole Nationale Supérieure.



## 7-Etapes de la dégradation (suite)

### 1983-2005

- Palais du Parlement
- Ecole Supérieure du Parti (actuelle ENAM)
- Centre Médico-social du Parti (Actuelle CNLS)
- Cité Emile Biayenda
- Tennis Club de Brazzaville
- Centre de Réinsertion des Enfants Vulnérables
- Ministère des Affaires étrangères

## **7-Etapes de la dégradation (suite)**

### **2006-2012**

- Siège de la Cour Constitutionnelle
- Bibliothèque Nationale

### **Superficie restante en 2012**

- 73/240 hectares dont 23 ha de forêt naturelle et 50 hectares de plantation.

## 8-Initiatives prises

### 8.1-Projet « Aménagement de la Réserve Forestière de la Patte d'Oie » :

- Déguerpissement des occupants anarchiques ;
- Clôture de la Réserve forestière ;
- Restauration des zones dégradées (JNA) ;
- Création des Plans d'eau artificiels (projet);
- Création d'un Jardin botanique (projet);
- Création d'un Parc animalier avec animaux en semi-liberté (projet).

# 8-Initiatives prises (suite)

## 8.2-Projet « Arboretum de Brazzaville »

- Installation de la Pépinière de Brazzaville ;
- Mise en place des Parcelles mono spécifiques et multi spécifiques ;
- Installation d'essences accompagnatrices pour les essences ombrophiles ;
- Installation des femmes agricultrices pour l'entretien des parcelles (spéculations agricoles à cycle court);
- Implication des communautés religieuses dans l'entretien des plantations

## 9-Difficultés majeures

- Poursuite de l'aliénation de certaines surfaces de la Réserve Forestière de la Patte d'Oie pour utilité publique ;
- Résurgence des problèmes fonciers ;
- Adoption du plan d'aménagement (en cours) ;
- Insuffisance des moyens financiers ;
- Insuffisance des campagnes de sensibilisation sur l'importance des forêts urbaines et périurbaines ;

## 9-Difficultés majeures (suite)

- Insuffisance de communication entre les pays sur la nécessité d'élaborer des lignes directrices en vue d'harmoniser la gestion des forêts urbaines et périurbaines ;
- Absence des mesures de gestion intégrée du territoire en rapport avec la croissance démographique et l'urbanisation.

# 10-Perspectives

- Orienter la construction des infrastructures publiques hors des Réserves Forestières UPU ;
- Diligenter l'adoption et la mise en œuvre des plans d'aménagement des FUPU ;
- Allouer des moyens financiers adéquats au bénéfice des activités de gestion durable des forêts urbaines et péri urbaines ;
- Promouvoir des campagnes de sensibilisation sur l'importance des forêts urbaines et périurbaines ;

## 10-Perspectives (suite)

- Assurer une meilleure communication entre les pays en vue d'harmoniser les lignes directrices de gestion des forêts urbaines et périurbaines ;
- Elaborer les mesures de gestion intégrée du territoire en rapport avec la croissance démographique et l'urbanisation des villes.



# 10-Perspectives (suite)

- Capitaliser les résultats (**domaines d'actions prioritaires**) contenus dans le rapport de la Commission 2 « **Gestion de la croissance urbaine** » mise en place par Métropolis lors du congrès mondial de Porto Alegre au Brésil du 23 au 26/2011 sur le thème « villes en transition » : revue des politiques urbaines et mise en place des solutions créatives et durables pour l'amélioration de la qualité de vie dans les villes.

# 10-Perspectives (suite)

- **Domaines d'action prioritaires :**
  - Gestion du développement urbain ;
  - Prestation de services ;
  - Enjeux et complexité de la mise en place des infrastructures essentielles ;
  - Inégalité et exclusion sociale ;
  - Compétitivité et positionnement des villes dans l'économie mondiale ;

# 10-Perspectives (suite)

- Viabilité environnementale ;
- Gouvernance et rôle des gouvernements ;
- Insuffisance ou absence de services de base (eau, assainissement et transport).

# Conclusion

- La croissance urbaine peut être gérée tout en évitant la déforestation et la dégradation des forêts urbaines et périurbaines ;
- Ce n'est pas facile mais c'est possible ;
- L'initiative en cours sur l'élaboration des lignes directrices sur la FUPU, sera une base solide en matière de gestion de la croissance urbaine ;
- Elles seront applicables aux villes à croissance urbaine rapide, lente ou même négative ;
- Par conséquent , toutes nos villes sont concernées et nous sommes tous interpellés.

**JE REMERCIE TOUS LES PFBCISTES  
POUR L'ATTENTION ACCORDEE**